



Montage 60° - éoliennes renforcées

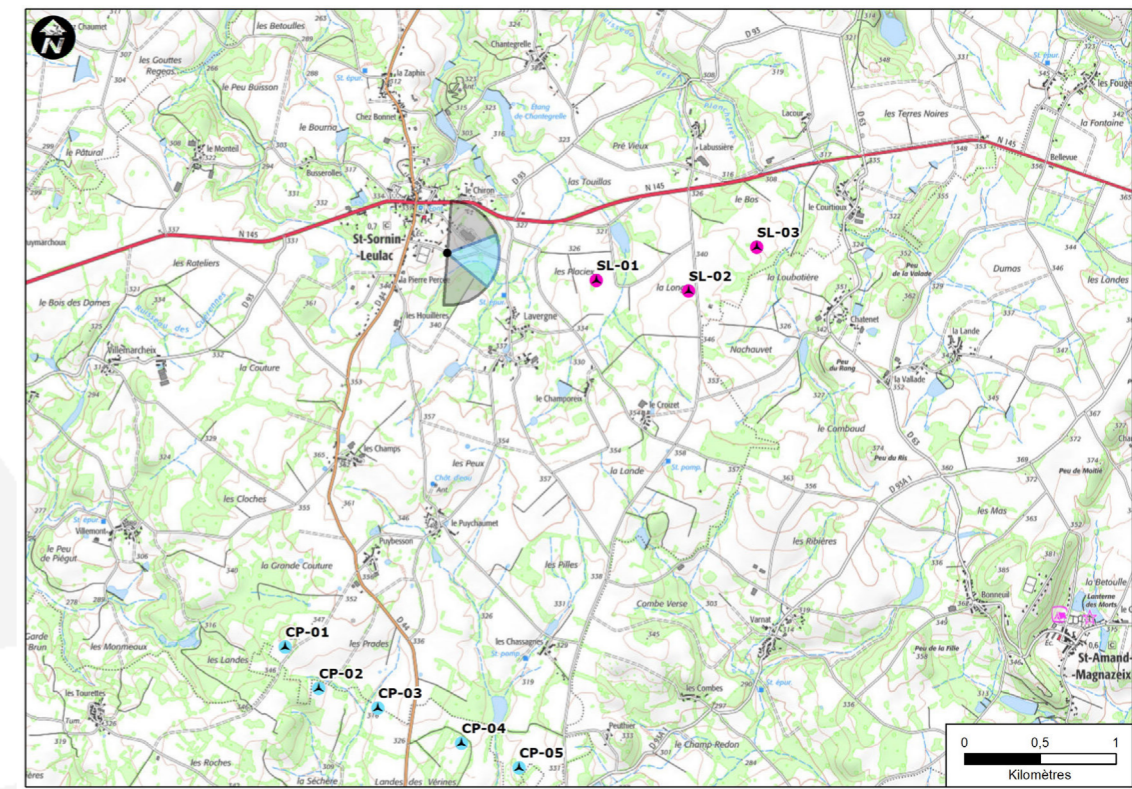


Photomontage 51

Point de vue et photomontage - Ostwind



Point de vue initial : Sortie est de Saint-Sornin-Leulac - Éolienne la plus proche : 1.003 km.
Intérêts : urbanisme proche.
Angle de vue : 127.0°



Carte de repérage du montage - source : fond ign 1/25 000ème - Ostwind



Niveau d'impact du projet / phénomènes de densification par l'éolien :
Impact modéré.



Montage 60° - éoliennes renforcées

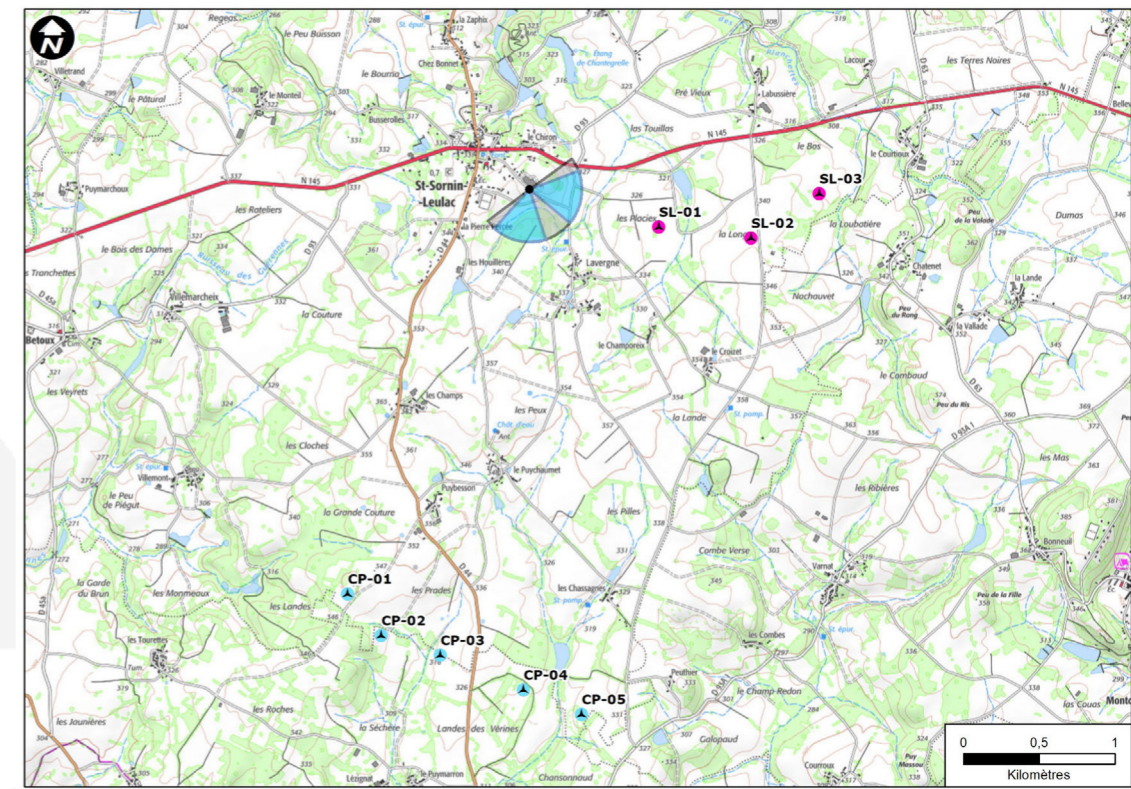


Photomontage 52

Point de vue et photomontage - Ostwind



Point de vue initial : sud est Saint-Sornin-Leulac - Éolienne la plus proche : 0.889 km.
Intérêts : urbanisme proche.
Angle de vue : 180.0°



Carte de repérage du montage - source : fond ign 1/25 000ème - Ostwind



Montage avec éoliennes contrastées

Niveau d'impact du projet / phénomènes de densification par l'éolien :
Impact modéré à fort.



Montage 60° - éoliennes renforcées

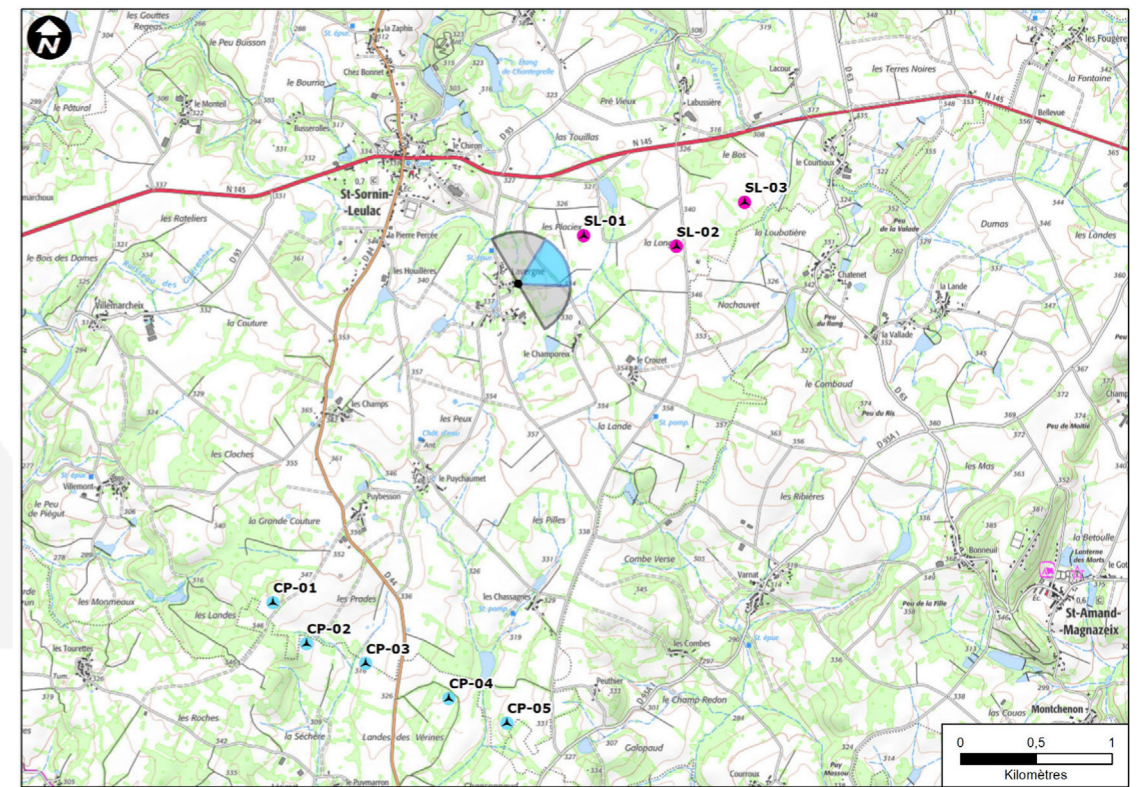


Photomontage 53

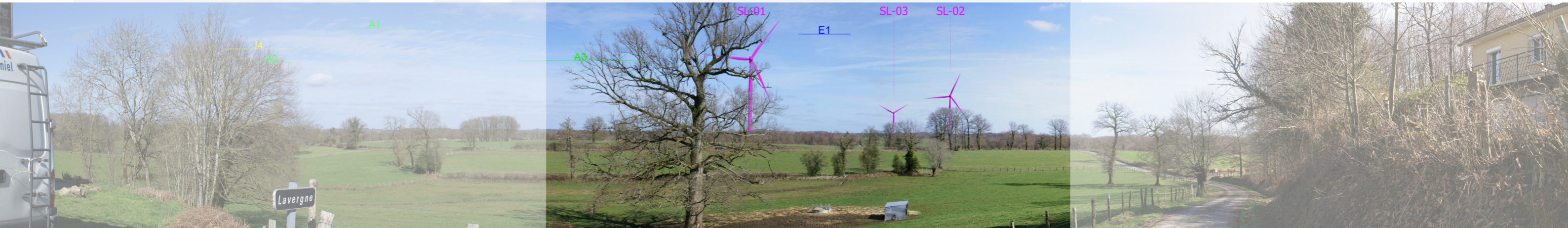
Point de vue et photomontage - Ostwind



Point de vue initial : hameau de Lavergne - Éolienne la plus proche : 0.541 km.
Intérêts : urbanisme proche.
Angle de vue : 180.0°



Carte de repérage du montage - source : fond ign 1/25 000ème - Ostwind

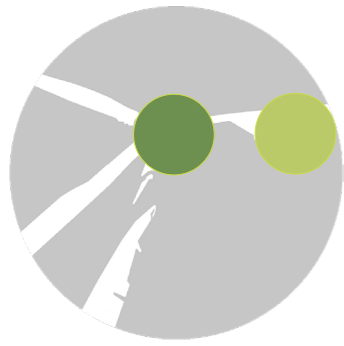


Montage avec éoliennes contrastées

Niveau d'impact du projet / phénomènes de densification par l'éolien :
Impact fort à modéré.



Montage 60° - éoliennes renforcées

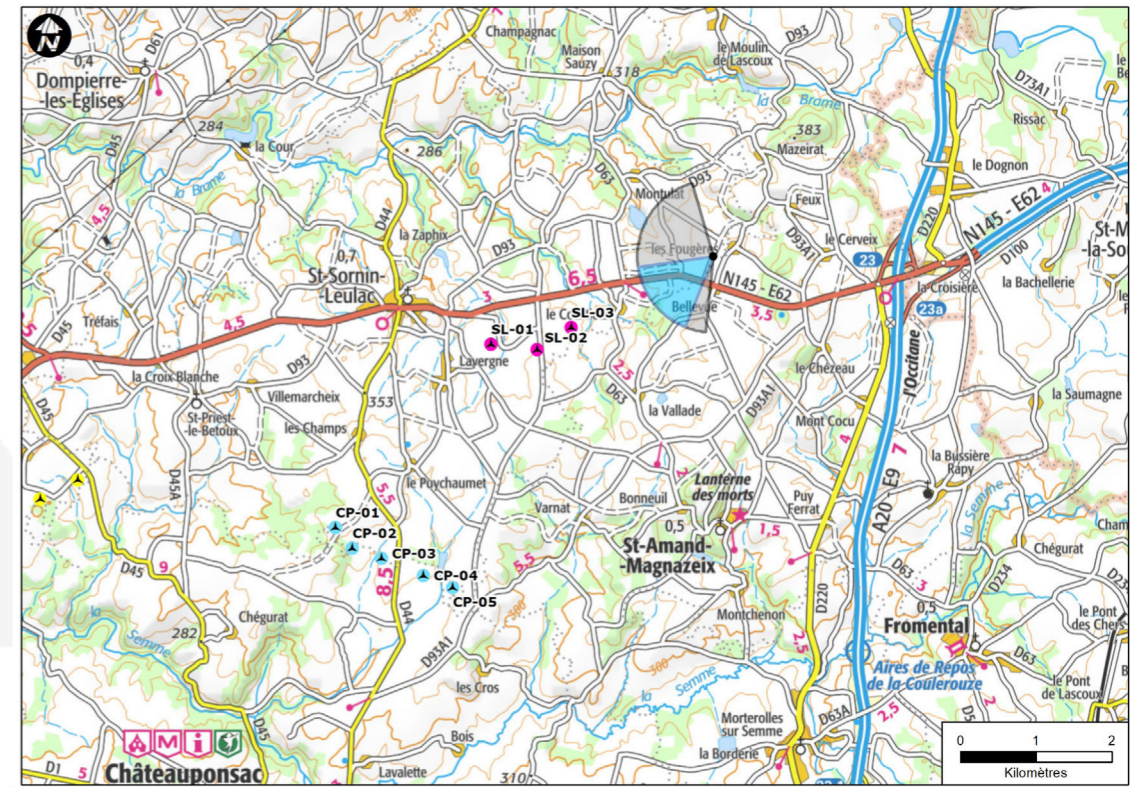


Photomontage 54

Point de vue et photomontage - Ostwind



Point de vue initial : hameau les Fougères - Éolienne la plus proche : 2.100 km.
Intérêts : urbanisme proche.
Angle de vue : 158.0°



Carte de repérage du montage - source : fond ign 1/100 000ème - Ostwind

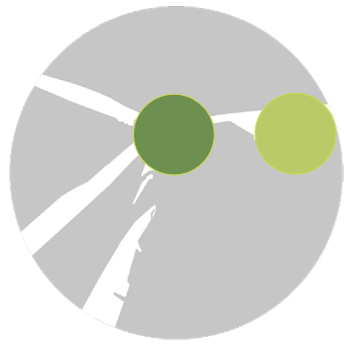


Montage avec éoliennes contrastées

Niveau d'impact du projet / phénomènes de densification par l'éolien :
Impact faible à modéré.



Montage 60° - éoliennes renforcées



2 - Synthèse des impacts du projet : sites et paysage

Le tableau de synthèse des éléments patrimoniaux rédigé lors de l'état initial a été révisé suite à la réalisation des coupes, photomontages, zooms et études d'encerclements présentés dans la partie impact, dans les pages précédentes. Cela a permis d'affiner cette première analyse et de justifier les impacts potentiels vérifiés.

Le niveau d'impact sur le patrimoine a donc été classé en 4 catégories détaillées ci-dessous :



L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.



L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7 km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10 km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatées, l'impact peut être de faible à modéré.



L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7 km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de domination visuelle ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.



L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de domination visuelle ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7 km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.


MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	Photo montage	perception potentielle du parc
N°	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés				
1	Chateauponsac	camp antique du Peu du Barry	classé	moyen âge	totalité	local	1,5 km		Covisibilité potentielle confirmée par analyse de la photo aérienne.
2	Chateauponsac	camp du Peu Buy	inscrit	moyen âge	totalité	local	2,4 km		Covisibilité potentielle confirmée par analyse de la photo aérienne.
3	Dompierre-les-églises	château	inscrit	15-17-18-19ème	totalité	local	2,4 km		Le château est situé dans un creux de vallon et est adossé à un boisement. Il ne possède pas de perspective particulière.
4	Saint-Amand-Magnazeix	lanterne des morts	classé		totalité	local	2,6 km	14	Le photomontage confirme l'absence de covisibilité depuis la RD63, perspective principale en direction du projet.
5	Chateauponsac	hôtel mathieu de la Gorce	inscrit	18ème	totalité	local	3 km	10	Le photomontage confirme une covisibilité depuis un point de vue unique.
5	Chateauponsac	maison	inscrit	17-18ème	tout sauf toiture	local	3 km	10	Le photomontage confirme une covisibilité depuis un point de vue unique.
5	Chateauponsac	église Saint Thyse	classé	12-15ème	totalité	local	3 km	10	Le photomontage confirme une covisibilité depuis un point de vue unique.
5	Chateauponsac	pont romain	classé		totalité	local	3 km	10	Le pont romain est niché dans la vallée de la Gartempe ce qui le protège d'impacts visuels.
6	Dompierre-les-églises	église Saint Pierre et Saint Paul	inscrit	15ème	clocher	local	3,5 km	3	Le photomontage confirme l'absence de covisibilités.
7	Bessines-sur-Gartempe	croix de Morterolles	inscrit		totalité	local	4,8 km	17	L'urbanisme évite tout impact visuel comme le confirme le photomontage.
8	Saint-Amand-Magnazeix	chapelle templière de la Bussière Rapy	inscrit	12ème	totalité	local	4,9 km	36	Le photomontage confirme l'absence de vues depuis les abords de la chapelle.
9	Bessines-sur-Gartempe	pont des bonhommes	inscrit	13-15ème	totalité	local	5,3 km		Le pont est dans le fond de la vallée de la Gartempe dans une petite clairière entourée de boisements. Aucune perspective n'existe hormis celle du cour d'eau (pas orientée vers le projet).
10	Fromental	château	classé	17ème	totalité	local	5,9 km	35	Les abords du château semblent dénués d'impacts comme le prouve le photomontage.
11	Saint-léger-Magnazeix	Celle grandmontaine des Bronzeaux (abbaye)	classé	12-13-16ème	totalité	local	6,9 km	29	Le photomontage montre que la topographie et la végétation l'accompagnant annulent les impacts potentiels.
12	Arnac-la-Poste	maison	inscrit	14ème	tourelle d'escalier	local	7 km		Situé en cœur d'urbanisme.
13	Bessines-sur-Gartempe	église Saint Léger	inscrit	13-15ème	totalité	local	7,4 km	18	Aucune vue possible depuis le monument.
14	Rancon	square de la Lanterne	inscrit	12ème	lanterne des morts	local	8 km	19	Le photomontage confirme une absence visuelle des éoliennes projetées depuis le square.
14	Rancon	pont	inscrit	13ème	totalité	local	8 km	19	Le photomontage confirme une absence visuelle des éoliennes projetées depuis le square.


MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	Photo montage	perception potentielle du parc
N°	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés				
14	Rancon	église	inscrit	13-14ème	totalité	local	8 km	19	Le photomontage confirme une absence visuelle des éoliennes projetées depuis le square.
15	Arnac-la-Poste	église Saint Martial	inscrit	12-13-14ème	totalité	local	8,2 km	31	Les éoliennes ne sont pas visibles depuis les abords du site comme le prouve le photomontage.
16	Saint-Maurice-la-Souterraine	église Saint Maurice	inscrit	12-13ème	totalité	local	8,3 km		L'église est au cœur du village et les axes périphériques n'offrent pas de perspectives s'orientant vers le projet.
16	Saint-Maurice-la-Souterraine	manoir de Lavaud	inscrit	15-16ème	totalité	local	8,3 km		Les ruines du manoir sont aujourd'hui boisées.
17	Saint-léger-Magnazeix	le poulvan de séjotte (polissoir)	classé	néolithique	totalité	local	8,5 km		Situé dans un boisement.
18	Magnac-Laval	église Saint Maximin	inscrit	11-12-13-15-16-19ème	totalité	local	8,6 km	25	L'église est située au cœur de la ville. Le clocher est cependant visible depuis l'extérieur et des phénomènes de covisibilités sont possibles.
19	Fromental	dolmen de bagnol	classé	néolithique	totalité	local	8,8 km		Situé en bordure de boisement près de la RD 1. Les perspectives se dégagent vers l'ouest et l'est.
19	Fromental	menhir de fichades	classé	néolithique	totalité	local	8,8 km		Il n'est observable que depuis un axe secondaire. En bord de boisement, les perspectives sur le paysage alentour sont très limitées.
20	Saint-léger-Magnazeix	enceinte quadrilatère	classé	moyen âge	totalité	local	9,5 km		Adossé à un boisement, l'enceinte est peu visible.
21	Arnac-la-Poste	dolmen de l'héritière	classé	néolithique	totalité	local	9,8 km		Le dolmen est situé dans une pâture partiellement entourée de haies. La végétation périphérique semble suffisamment dense pour éviter les vues sur le projet.
22	Bessines-sur-Gartempe	château des monistes	inscrit	15ème	vestiges	local	10 km		Les ruines du château sont entourées de végétation. Les vues sur le paysage extérieur sont très limitées.
23	Saint-léger-Magnazeix	église	classé	12ème	totalité	local	10,4 km	30	La perspective définie comme sensible dans l'analyse n'a pas de vues sur les éoliennes projetées comme le prouve le photomontage.
24	Mailhac-sur-Benaize	la pierre levée au bois de Bouéry	classé	néolithique	totalité	local	10,6 km		Située dans un boisement.
25	Roussac	croix de sainte Anne	inscrit	17ème	totalité	local	11,2 km		Positionnée à un carrefour, la croix est entourée de boisements et les courtes perspectives ne sont pas orientées vers le projet.
26	Saint-Pardoux	église	inscrit	12-13-15ème	église + peintures murales	local	11,4 km		L'église est au centre du village et les abords de celui-ci sont intégralement boisés.
27	Saint-Sulpice-les-Feuilles	dolmen des bras	classé	néolithique	totalité	local	12,8 km		Situé dans un boisement.
28	Bersac-sur-Rivalier	église de la Nativité de la très Sainte Vierge	classé	13-15-16ème	totalité	local	12,9 km		église en cœur de village. L'habitat est intégralement protégé par un cordon boisé.
29	Bersac-sur-Rivalier	château de chambon	inscrit	16-18ème	totalité	local	13 km	37	Depuis les abords du château, on remarque que la topographie et la végétation qui l'accompagne annulent les impacts potentiels.


MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	Photo montage	perception potentielle du parc
N°	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés				
29	Folles	dolmen de MontHeil	classé	néolithique	totalité	local	13 km		Le dolmen est en plein champ, inaccessible depuis les infrastructures routières. Des vues sont possible depuis le dolmen mais la végétation périphérique (nombreux boisements) limite les risques.
30	Folles	église Sainte Blaise	inscrit		totalité	local	13 km		Bien qu'ayant des vues ouvertes sur le paysage périphérique, celles-ci ne sont pas orientées en direction du projet.
31	La Souterraine	menhir de la Géraphie	classé	néolithique	totalité	local	13,2 km		Le menhir est situé en bordure de route près d'un boisement.
32	La Souterraine	porte de Puy Charraud et remparts	inscrit	13ème	vestiges	local	13,3 km		Pas de sensibilité particulière en raison de son implantation en cœur de ville.
32	La Souterraine	porte Saint Jean	classé	15ème	totalité	local	13,3 km		Pas de sensibilité particulière en raison de son implantation en cœur de ville.
32	La Souterraine	église Notre Dame	classé	11-12-13ème	totalité	local	13,3 km	33	Le photomontage prouve que les éoliennes ne sont pas visibles depuis le cœur de ville.
32	La Souterraine	lanterne des morts	inscrit	12ème	totalité	local	13,3 km	33	Le photomontage prouve que les éoliennes ne sont pas visibles depuis le cœur de ville.
33	Saint-Junien-les-Combes	château de Sannat	inscrit	18-19ème	façades et toitures, dépendances, murs de clôture, parc, fontaine, rière	local	13,4 km	39	Le relief annule tout impact visuel potentiel depuis la RD72.
34	Dinsac	pont du moulin de la barre	inscrit	13-14ème	totalité	local	13,6 km		Situé dans le fond d'une vallée boisée.
35	Razès	ensemble rural de la famille Berry	inscrit	17ème	ferme, logis, communs, pigeonnier, étable, poulailler, pavement	local	14 km		Situé dans le village, le monument est peu sensible.
35	Razès	église paroissiale	inscrit	12-13ème	totalité	local	14 km		L'église, bien qu'étant en cœur de village, est partiellement visible depuis les infrastructures périphériques, notamment la RD44.
35	Razès	motte castrale dit le château	inscrit		totalité	local	14 km		La motte est en plein boisement.
36	Le Dorat	Notre dame de la consolation - ancien hospice	inscrit	19ème	totalité	régional	14,1 km	26	Le photomontage tend à prouver que les éoliennes ne sont pas visibles depuis le site.
37	Razès	motte de l'Age	inscrit	moyen âge	motte et enceinte féodale	local	14,2 km	21	La topographie et la végétation permettent d'occulter les vues sur le projet.
38	Compreignac	enceinte de terre	site inscrit	moyen âge	ensemble fortifié - enceinte de terre	local	15 km		Située dans un boisement.
39	Le Dorat	église Saint Pierre ès Liens	classé	12ème	totalité	local	15,2 km	27	Le photomontage prouve l'absence de vues sur le projet depuis le centre ville.
39	Le Dorat	hôtel de la pouge	inscrit	17ème	escalier, portail et échauguette	local	15,2 km		Situé en pleine ville.
39	Le Dorat	porte bergère	classé	15ème	totalité	local	15,2 km		Situé en pleine ville.
40	La Souterraine	ancien château des bridiers	classé	14-15ème	totalité	régional	15,3 km	32	Bien que positionné en marge de la ville, les vues sur le paysage environnant sont limitées. Le photomontage indique l'absence de vue des éoliennes.
41	Dinsac	pont du cheix	inscrit	13-14ème	vestiges	local	15,4 km		Situé dans le fond d'une vallée boisée.
42	Le Buis	croix du Buis	inscrit	17ème	totalité	local	15,4 km		Adossé à un boisement, la croix est peu visible.


MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	Photo montage	perception potentielle du parc
N°	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés				
43	Tersannes	château de la mothe	inscrit	15ème	totalité	local	15,6 km	28	Château eu cœur d'un ensemble bocager fermant rapidement les perspectives sur le paysage environnant comme le prouve le photomontage.
44	Cromac	château de Lascroux	inscrit	19ème	château et parc	local	15,7 km		Située dans un boisement.
45	Berneuil	dolmen du Taminage	classé	néolithique	totalité	local	15,8 km		Situé dans un boisement.
46	Laurière	calvaire	classé	16-17ème	totalité	local	15,8 km	38	Les éoliennes sont cachées par la végétation.
44	Cromac	église Saint Sylvain	inscrit	13-19ème	totalité	local	15,9 km		L'église est en cœur de village et la place devant ne crée que de courtes perspectives.
47	Saint-Pierre-de-Fursac	église Saint Pierre	classé	13-14-15ème	totalité	local	16,1 km		Église au centre du village. Les routes périphériques ne forment pas de perspectives et le clocher est peu visible depuis les abords du village.
47	Saint-Etienne-de-Fursac	église Saint Jean et chapelle Saint Fiacre	classé	13-14-15ème	totalité	local	16,1 km		L'église est entourée par l'habitat lui même entourée d'un cordon boisé.
48	Vareilles	manoir de Montlebeau	classé	15-16ème	totalité	local	16,2 km		Ruines d'un manoir positionné dans une parcelle agricole ouverte. Les vues sont rapidement bloquées par la végétation
48	Vareilles	église Saint Pardoux	inscrit	12-13-14-15ème	totalité	local	16,2 km		Les abords de l'église dégagent une grande perspective vers le sud. Des vues sur le projet sont possibles depuis la RD1.
49	Saint-Priest-la-Feuille	la pierre folle	inscrit	néolithique	totalité	local	16,5 km		Positionné près d'un boisement dans une pâture. La vue sur le projet est arrêtée par le boisement.
50	Saint-Ouen-sur-Gartempe	vieux pont de Beissat	inscrit	13ème	totalité	local	16,5 km		Pont en fond de la vallée de la Gartempe. Les axes de la rivière ne sont pas orientés vers le projet.
51	Saint-Léger-la-Montagne	pont romain	classé	indatable	totalité	local	16,8 km		Situé dans un boisement.
51	Saint-Léger-la-Montagne	église	inscrit	12-15ème	totalité	local	16,8 km		Le hameau est entouré de boisements ce qui limite les vues sur le paysage extérieur.
52	Saint-Sulpice-Laurière	église	classé	12ème	totalité	local	17,4km		église située en cœur de village. Aucune vue sur le paysage extérieur. Les covisibilités potentielles sont très limitées à cause de la végétation et de la distance.
53	Bellac	Sous préfecture de Bellac	inscrit	18ème	façades et toitures.	local	17,8km		Située en pleine ville
53	Bellac	Vieux pont	inscrit	13-14ème	totalité	local	17,8km		Situé en pleine ville.
53	Bellac	église	inscrit	12-15ème	totalité	local	17,8km		Bien que l'église soit dominante vis-à-vis d'une partie du village et de la vallée, elle ne propose aucune perspective particulière. Le risque de covisibilité est faible en raison de la distance au projet.

SITES INSCRITS					Intérêt	Distance		perception potentielle du parc
N°	Commune	Nom	Type	Elements protégés				
A	Balledent / Rancon / Chateauponsac	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	inscrit	vallée escarpée de la Gartempe	régional	3,2 km	10	Le photomontage confirme une covisibilité depuis un point de vue unique.
B	Rancon / Villefavard	Vallée de la Semme en amont du moulin de Villefavard	inscrit	Villefavard en partie autour du lac (église, étang, temple, château)	local	4,7 km	16	Le site est encaissé et entouré de boisements. Les vues sur le paysage environnant sont très limitées. Le photomontage confirme l'absence de vue sur les éoliennes.
C	Balledent / Rancon	Vallée de la Couze en aval de Balledent	inscrit	vallée de la Couze formant de petites gorges	local	6,8 km	22	La vallée de la Couze est encaissée et densément plantée. Les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation.
D	Bersac-sur-Rivalier / Bessines-sur-Gartempe / Folles	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	inscrit	vallée boisée et encaissée de la Gartempe autour du viaduc	local	9,8 km		La Gartempe est très peu visible sur cette section car boisée densément.
E	Compreignac / Razès / Saint-Pardoux / Saint-Symphorien-sur-Couze	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	inscrit	paysage autour du lac et patrimoine historique (époque gallo romaine)	régional	10,5 km	23	Les éoliennes ne sont pas visibles depuis les abords du lac.
F	Razès / Saint-Léger-la-Montagne	Cascade du moulin de l'Age	inscrit	ensembles rocheux sur le cours de la Couze et ancien moulin	local	13,8 km		Située dans un boisement.
G	Folles / Laurières	Lac du Pont-à-l'Age	inscrit	lac et vallée encaissée en amont	local	14,3 km	24	Les éoliennes sont intégralement masquées par la végétation.
I	Saint-Etienne-de-Fursac / Saint-Pierre-de-Fursac	Vallée de la Gartempe	inscrit	paysage de petite gorge avec chaos rocheux	local	15,5 km		La partie terrestre est entièrement boisée et le lac est de taille relativement limitée.
J	Saint-Léger-la-Montagne	Site de la Pierre Millier	inscrit	sommet de mont granitique formant un chaos et lac	local	15,5 km		Situé en pleine ville.

 L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.

 L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7 km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10 km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatées, l'impact peut être de faible à modéré.

 L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7 km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de domination visuelle ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.

 L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de domination visuelle ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7 km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.



Camp du Peu Buy - Châteauponsac

Le camp est un oppidum aujourd'hui pratiquement intégralement planté d'arbres. Cette plantation concentrique s'étend ensuite vers le sud est.

Le paysage alentour, bien que possédant un couvert végétal important, conserve des perspectives vers le nord depuis la RD711.

Le parc de la Longe est à une altitude d'environ 340 m soit 30 mètres de plus que le monument.

L'impact global est considéré comme modéré en raison de la proximité du projet et de l'ouverture visuelle limitée du plateau. Il est soumis à un risque de covisibilité depuis les infrastructures périphériques et de vues depuis l'extérieur direct du camp. Celles-ci seront toutefois diminuées par la végétation présente.



Camp du Peu du Barry - Châteauponsac

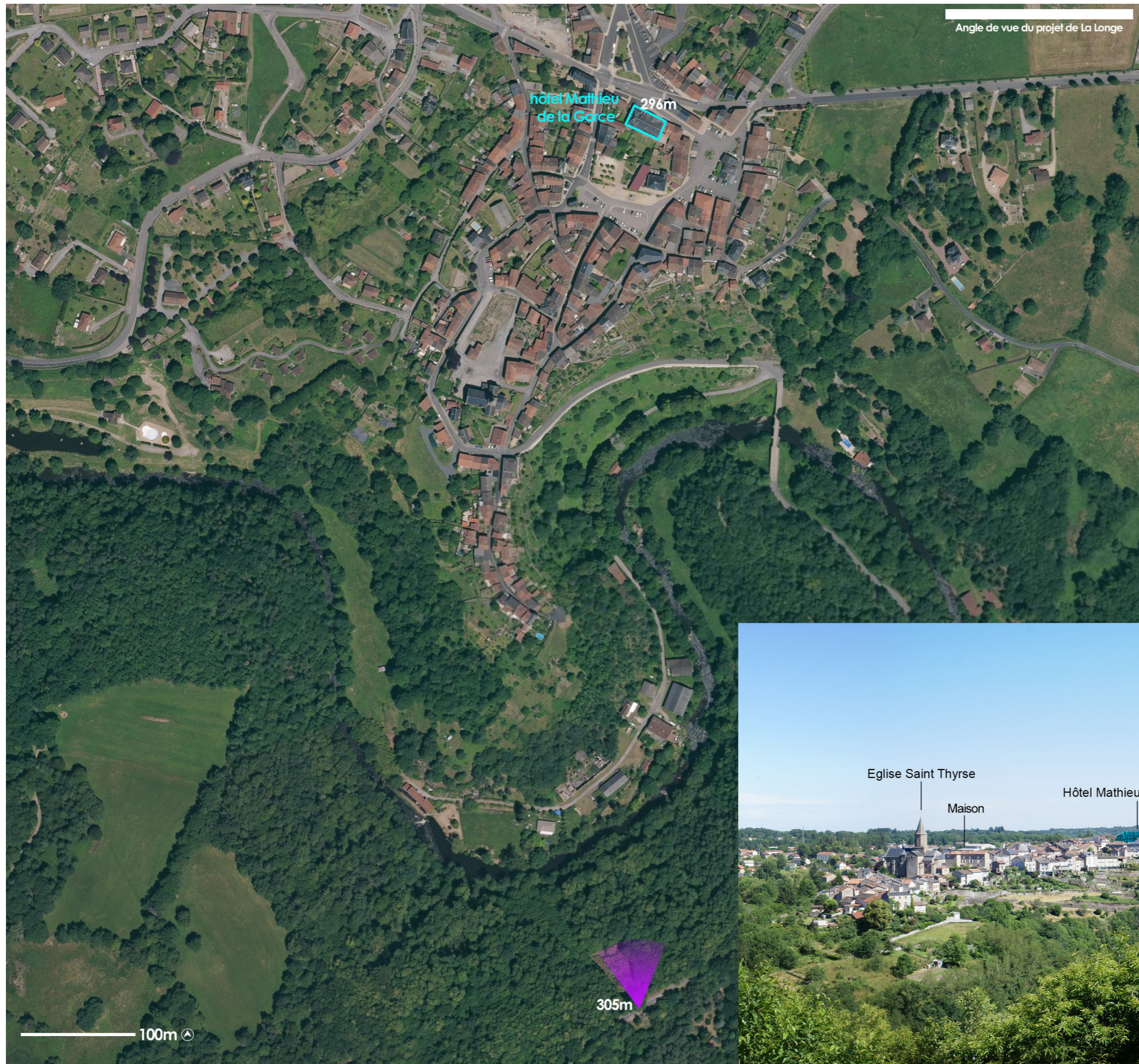
Le camp est une motte partiellement végétalisée. Elle est parfaitement identifiable notamment depuis la RD45 en raison de sa situation surélevée (environ 50 mètres par rapport au fond du vallon).

Les ouvertures paysagères sont relativement limitées depuis la périphérie du site mais il n'est pas à exclure des impacts visuels depuis le carrefour entre la RD 45 et le C6.

Le camp est également accessible par un chemin de terre depuis le nord. Comme le sommet de la motte est peu boisé, les abords directs du site connaissent un potentiel d'impact visuel avéré.

L'impact global est considéré comme modéré en raison de la proximité du projet, contrebalancé par la végétation arborescente bien présente et la topographie chahutée dans cette partie du territoire d'étude.

Les risques d'impacts visuels sont limités à des chemins secondaires et non carrossables d'où la modération des impacts.



Hôtel Mathieu de la Gorce - Châteauponsac

Ce monument historique est situé en plein centre de la ville de Châteauponsac. Il n'y a donc pas de vues potentielles directes du projet depuis l'entrée du bâtiment.

On remarque cependant que, depuis le point de vue de Saint Martial, la toiture du monument émerge de l'horizon urbain.

Le photomontage 10 tend à prouver que les éoliennes ne sont pas visibles dans un angle de 60°. Elle sont toutefois visibles sur un plan plus large avec le monument historique.

L'impact est modéré en raison de la distance entre le projet et l'élément protégé et du fait qu'une seule covisibilité ait été décelée.





Maison - Châteauponsac

Ce monument historique est situé en plein centre de la ville de Châteauponsac. Il n'y a donc pas de vues potentielles directes du projet depuis l'entrée du bâtiment.

On remarque cependant que, depuis le point de vue de Saint Martial, la maison est au premier plan du panorama. On observe aussi bien la maison que le passage voûté connexe.

Le photomontage 10 tend à prouver que les éoliennes ne sont pas visibles dans un angle de 60°. Elle sont toutefois visibles sur un plan plus large avec le monument historique.

L'impact est modéré en raison de la distance entre le projet et l'élément protégé et du fait qu'une seule covisibilité ait été décelée.

